



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

A duras, le 30 mars 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de communes du Pays de Duras. Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2024.

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes du Pays de Duras

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

comdecomduras@wanadoo.fr

Site : www.cc-paysdeduras.fr

Date de création : 31/12/1993

Compétences exercées ou déléguées :

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

17 communes membres :

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Escottes - Légnac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardaillan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

Population :

5 740 hab - Superficie : 226 km² - Densité : 25.00

Régime fiscal :

Fiscalité additionnelle

Elus et responsables :

Présidente :

Bernadette DREUX

Vice Présidents :

Bernard PATISSOU (SOUMENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Sylvie WOJCIECHOWSKI-GOULARD (STE COLOMBE DE DURAS)

Membres :

AURIAC : Alexandre DA DALT

AURIAC : Jannick ORJUBIN (suppléant)

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

BALEYSSAGUES : Denis GUILLOU (suppléant)

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

DURAS : Alain DELANNE

ESCOTTES : Erick SEILLIER

ESCOTTES : Maurice DREUX (suppléant)

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Paul BERRY

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Pierre BORDIN

LEVIGNAC DE GUYENNE : Christelle DE CONTI

LOUBES-BERNAC : Corinne BUGGIN

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

PARDAILLAN : Jean-Pascal HERAULT

ST ASTIER : Céline DEROUIN

ST ASTIER : Stéphanie LEDOUX (suppléant)

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST GERAUD : Séverine ZAGO (suppléant)

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Jean-Jacques FOULOU

ST PIERRE S/ DROPT : Denis MAURIN

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Yannick CORBEFIN

STE COLOMBE DE DURAS : Daniel CHATAING

SAVIGNAC DE DURAS : Jean-Philippe PENAUD

SAVIGNAC DE DURAS : Bernadette GEOFFRE

SOUMENSAC : Alain GATEL

VILLENEUVE DE DURAS : Régis BERTRAND

VILLENEUVE DE DURAS : Aurore CLERJEAU

II. BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **498 887,98 €** se décomposant comme suit :

Fonctionnement	COMPTE ADMINISTRATIF 2024
Excédent de fonctionnement de clôture	985 859,30 €

Investissement

Déficit d'investissement de clôture	-508 315,93 €
Reste à réaliser	+ 77549 €

RESULTAT	555 092,37 €
-----------------	---------------------

Le détail des écritures de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		585 570,59	-695 324,46		-695 324,46	585 570,59
Opérations de l'exercice	3 702 617,11	4 102 905,82	1 676 281,95	1 863 290,48	5 378 899,06	5 966 196,30
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>400 288,71</i>		<i>187 008,53</i>		<i>587 297,24</i>
TOTAUX	3 702 617,11	4 688 476,41	2 371 606,41	1 863 290,48	6 074 223,52	6 551 766,89
Résultats de clôture		985 859,30	-508 315,93			477 543,37
<i>Restes à réaliser</i>			<i>-130 360,00</i>	<i>207 909,00</i>		<i>77 549,00</i>
RESULTATS DEFINITIFS		985 859,30	-430 766,93			555 092,37

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

a) Fiscalité et Dotations

Situation de la fiscalité collectée :

Au régime de fiscalité additionnelle, la Communauté de communes vote chaque année les taux d'imposition additionné aux taux des communes.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, la Communauté perçoit un reversement TVA de la part de l'Etat en compensation. La même réforme a été appliquée suite la suppression de la CVAE. L'état compense cette recette par un reversement de TVA.

La Communauté de communes a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2021, au départ sur 2 zones différenciées. Cependant, depuis la mise en fonctionnement des nouveaux équipements de collecte, le taux de TEOM a été unifié depuis 2024.

	Bases réelles 2024	TAUX 2024	Produit 2024
TAXE HABITATION (résidence 2ndaire)	2 518 372	12,43	313 040
TAXE FONCIERE (Bâti)	6 378 751	9,05	577 436
TAXE FONCIERE (Non bâti)	1 036 335	34,66	359 194
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	759 133	12,66	96 146
		TOTAL	1 345 816
TEOM zone 1 (Apport volontaire)	6 823 808	9,50	648 262
		TOTAL	1 994 077
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR TH			754 967
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR CVAE			61 187
		TOTAL	2 810 231

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncière et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) + dotation de compensation perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF - €	395 796	369 074	305 395	240 704	195 109	180 023	194 424	208 848	224 323
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,94%	-7,73%	+7,99%	+7,42%	+7,41 %
	2022	2023	2024						
DGF - €	224 413	224 107	273 089*						
Evolution	+0,04%	-0,14%	+21,86%*						

* NB : l'augmentation constatée en 2024 comprend la somme de 25 342 € reversée ensuite aux communes membres suite à une opération comptable décidée par l'Etat.

La Communauté de communes a perçu à nouveau cette année la recette de la taxe de séjour instaurée sur le territoire pour un montant de 49 297,50 €.

b) Autres recettes de fonctionnement

Le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est en diminution en 2024 par rapport à 2023 et s'établi à 92 115 € (contre 95 683 € en 2023).

La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Léognan de Guyenne par les professionnels médicaux - 89 708,15 €

La Communauté de communes perçoit également des aides particulières liées aux services rendus par la structure France Services - 45 000 € mais aussi un soutien financier pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles - 61 983,86 €.

Le programme « Petit Vile de Demain » (PVD), dans lequel la Communauté de communes est entrée à travers le recrutement d'un chef de projet, est financé par divers organismes d'Etat - 55 465 € et par les commune de Duras et Communauté de communes du Pays de Lauzun - 11 698,49 €.

Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés, à quoi s'ajoute les recettes de la déchetterie ou la vente de composteurs - 88 790,87 €.

La TEOM a permis une recette de 648 555 € et le redevance spéciale des gros producteurs de déchets a généré 26 742 €.

Les prestations réalisées par l'équipe des espaces verts et le service de voirie pour le compte des communes membres représentent également une recette annuelle - 40 767,39 €

Des produits exceptionnels ont également été encaissés cette année à l'occasion de divers remboursements par des organismes ou des assurances suite à des sinistres - 58 027,12 €

La Communauté de communes a cédé du matériel pour une recette de 30 832,80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Totale des recettes réelles de l'exercice	3 916 584,96 €
Totale des recettes d'ordre de l'exercice	186 320,86 €
Totale des recettes de l'exercice	4 102 905,82 €

2. LES DEPENSES (par chapitres)

a) Charges à caractère général (011)

Le montant des charges à caractère général s'établit à **643 516,29 €** contre 693 295,16 € au compte administratif 2023, ce qui représente une diminution de -7,18 %.

Cette baisse de dépenses s'explique notamment par une stabilisation ou une diminution de certains comptes de ce chapitre qui s'explique de la manière suivante :

- La stabilisation des charges et frais généraux grâce au maintien d'une politique pour contraindre les dépenses de fonctionnement.
- La diminution importante des prestations de services, particulièrement celles liées à la collecte des déchets du tri et de la déchetterie. La communauté de communes ayant repris en régie directe en grande partie de ce travail.

b) Charges de personnel (012)

Le montant des charges de personnel s'établit à **1 344 912,22 €**, contre 1 247 680,99€ au compte administratif 2023, soit une augmentation de 7,81 %.

Cette augmentation s'explique par notamment par les décisions gouvernementales pour la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5%) et pour la revalorisation des grilles indiciaires et des primes de certains grades et agents. Egalement, une prime exceptionnelle dite « pouvoir d'achat » a été attribué aux agents en avril sur proposition gouvernementale.

S'ajoute à cela le poste du chef de projet du programme PVD est financé à 80%.

La Communauté de communes du Pays de Duras emploie au 31 décembre 2024, 7 agents de la filière administrative, 26 agents de la filière technique et 1 agent de la filière animation, soit 34 agents pour un équivalent de 31 ETP.

c) Charges de gestion courante (65)

Le montant des charges de gestion courante s'établit à **823 566,01 €** contre 907 492,24 € au compte administratif 2023, ce qui représente une diminution de 9,25 %.

- Compte tenu des bons résultats en terme de tonnages de déchets en baisse en 2024, le versement de la contribution au syndicat départemental des déchets VALORIZON a fortement baissé. Ce versement concerne le coût de traitement des Ordures ménagères résiduelles, à quoi s'ajoute la taxe TGAP. Il est calculé au regard des tonnes d'OMR produites - 205 312,84 €

- Les autres contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences sont en augmentation :

- Suite à l'adhésion de la Communauté de communes au SCoT/PETR Val de Garonne Guyenne Gascogne, une cotisation annuelle est versée - 20 454,00 €.

- Versement au Syndicat numérique - 1 080,00 €,

- Versement au SDIS 47 - 210 389,63 €.

- Adhésion à la structure d'accompagnement des entreprises Initiatives Garonne - 5 000 €

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi :

- Office de Tourisme - 76 374 € (dont un tiers de la recette de la taxe de séjour 2023, soit 14 422 € et le reliquat d'une aide de 11 267 € suite à la période du Covid).

Depuis l'année 2020, la Communauté de communes verse directement des subventions aux structures porteuses de manifestations à caractère touristique :

- Les marchés de producteurs de l'été (enveloppe budgétaire de 8 400 €).

- Les animations des viticulteurs dont la fête des vins annuelle (enveloppe de 7 440 €).

- Office des sports - 3 000,00 €

- Les clubs de sport du territoire (12 clubs) - 15 000 €

- Office Culturel - 23 179,00 €.

- L'association des sapeurs pompiers de Duras - 13 020 €

- Le soutien aux associations pour des événements exceptionnels a été de 4 000,00 €

- Le coût de la gestion déléguée du Centre de loisirs intercommunal à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) Grand Sud s'élève à 86 807,85 €.

La Communauté de communes a créé l'Espace Jeunesse à destination des adolescents du territoire. Sa gestion est également déléguée à l'Association LEC. Le coût de gestion s'élève à 38 450,64 €.

- La participation à Val de Garonne Agglomération pour des actions menées dans le cadre du PETR est d'un montant de 1 031,10 €.

- Poursuite du soutien au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents - 2 500,00 €

- Les indemnités versées aux élus, la Présidente et les Vice présidents de la Communauté de communes, incluant les cotisations, sont stables pour 69 859,81 €.

d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)

Le montant des charges financières s'établit à **43 278,35 €** contre 27 649,04 € au compte administratif 2023, ce qui représente une augmentation de 56,53 %.

En 2024, elle a remboursé les montants d'intérêts normaux correspondant aux emprunts en cours.

Le montant des charges exceptionnelles s'établit à **700 €** contre 43 312,02 € au compte administratif 2023. En 2023, un remboursement de 31 664 € avait été fait auprès de l'Etat suite à une aide indument perçue dans le cadre du « filet de sécurité » en lien la crise Covid.

e) Reversements de produits

Le montant des reversements de produits s'établit à **288 261 €** contre 258 140,19 € au compte administratif 2023, ce qui représente une augmentation de 11,67 %.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux communes a été maintenue : la dotation pour le soutien aux activités périscolaires - 13 000 €.

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable - 195 902 €. Le reversement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) est en augmentation - 12 322 €.

La Communauté reverse aux syndicats de gestion de rivière le montant de la taxe GEMAPI perçue - 33 870 €.

Des reversements de fiscalités et de dotations ont eu lieu - 32 547 €

f) Opération d'ordre et écritures d'amortissement

- Le montant des dotations pour les amortissements des immobilisations est de 502 150,44 €

- Les écritures comptables pour les opérations sur les cessions de biens atteignent 53 400 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Totale des dépenses réelles de l'exercice	3 144 233,87 €
Totale des dépenses d'ordre de l'exercice	558 383,24 €
Totale des dépenses de l'exercice	3 702 617,11 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS DE 2023

Situation des restes à réaliser au 31/12/2023 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	187 510 €	411 760 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2023 et reportés à l'exercice 2024.

2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'établit en 2024 à **2 371 606,41 €** dont 695 324,46 € de déficit d'investissement de reporté, contre 2 026 239,75 € au compte administratif 2023, ce qui représente une augmentation de 17,04 %.

Ces dépenses, en plus des RAR 2023, correspondent notamment aux opérations suivantes :

- La réalisation des travaux de voirie par les services techniques de la Communauté de communes - montant de 407 044,31 €.
- Les acquisitions de matériels, de mobiliers et d'équipements divers pour le fonctionnement des services dont :
 - Pour le service voirie : une pelle mécanique, une pompe hydraulique, une brouette grailonneuse avec une potence de levage, des panneaux de signalisation et des équipements divers...
 - Pour le service environnement/déchets/déchetterie : un tractopelle pour la déchetterie, un broyeur de déchets verts, 150 composteurs et divers autres matériels
 - montant total de 258 444,52 €.
- La prévention incendie (DECI) : réparation ou remplacement de poteaux incendies et d'extincteurs dans les bâtiments communaux et intercommunaux - 8 092,41 €
- L'achèvement du programme d'investissement pour la réorganisation du système de collecte des déchets dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative - montant de 15 852,24 €.
A quoi s'ajoute l'acquisition d'un logiciel de gestion des données - 5 760 €
- L'achèvement des travaux d'aménagement du hangar au siège de la Communauté de communes - montant de 89 877,49 €.
- Le déclenchement et la réalisation d'une partie des travaux de rénovation du bâtiment de la Maison de Pays - France Services - 333 484,35 €
- L'acquisition d'un nouveau bâtiment adjacent au siège de la Communauté de communes pour l'aménagement de futurs nouveaux espaces - 196 973,97 €
- La Communauté de communes a versé le solde du paiement pour la réalisation de l'étude pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) - 6 240 €
- Le versement du dernier tiers de la subvention d'équipement au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 47) pour la réalisation des travaux à la caserne de Duras -montant de 52 400,00€
- Le versement de subventions d'investissement à certaines communes pour soutenir la rénovation de logements, de patrimoines, et pour soutenir également la réalisation des salles multi sports de Duras et Lévignac de Guyenne -montant de 50 838 €.
- Dans le cadre du programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'Habitat, 11 dossiers individuels ont été achevés et ont obtenu un soutien de la Communauté de communes - 13 500 €.
- L'acquisition de divers équipements de bureau, matériels et outillages techniques - montant de 6 035,45 €.
- Le remboursement en capital des emprunts de l'année - 180 889,45 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement reporté de 2023	695 324,46
Totale des dépenses réelles de l'exercice	1 489 961,09 €
Totale des dépenses d'ordre de l'exercice	186 320,86 €
Totale des dépenses de l'exercice	2 371 606,41 €

3. LES RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement s'établit en 2024 à **1 863 290,48 €**, contre 1 330 915,29 € au compte administratif 2023, ce qui représente une augmentation de 40 %.

En 2024, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- Les fonds propres de la Communauté de communes ;
- L'amortissement ;
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- Les subventions pour les travaux et études terminés ;
- Les prestations liées à certains travaux effectués pour le compte des communes ;
- les cessions d'immobilisations (le cas échéant) ;
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Totale des recettes réelles de l'exercice	1 304 907,24 €
Totale des dépenses d'ordre de l'exercice	558 383,24 €
Totale des dépenses de l'exercice	1 863 290,48 €

4. RESTE A REALISER - REPORT DE CREDITS AU 31/12/2024

Situation des restes à réaliser au 31/12/2024

Dépenses: 130 360,00 €
Recettes : 207 909,00 €
Résultat : **excédent de 77 549 €**

III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux ».
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres.

A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre la gestion du bâtiment loué à la SAUR et depuis le 1^{er} janvier 2017, l'opération immobilière de la ZAC de Banarge. Il comprend une section d'exploitation et une section d'investissement.

EN SECTION D'EXPLOITATION :

- Les dépenses réalisées en 2024 atteignent **26 763,79 €**

Elles intègrent les dépenses d'entretien du bâtiment de la SAUR ainsi que les dépenses liés aux opérations pour la cession de terrain de la ZAC.

- Les recettes réalisées en 2024 atteignent **32 862,18 €**

Elles correspondent aux loyers du bâtiment de la SAUR auxquels s'ajoutent les opérations budgétaires d'équilibre pour l'aménagement de la ZAC.

L'excédent d'exploitation de l'exercice est donc de 6 098,39 € qui s'ajoute à l'excédent reporté de 95 412,89 €. Le résultat final de clôture est donc de 101 511,28 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Les dépenses réalisées en 2024 atteignent **11 225,96 €**

Elles correspondent au remboursement de l'emprunt et aux opérations budgétaires d'équilibre liées à l'aménagement de la ZAC.

- Les recettes réalisées en 2024 atteignent **20 834,00 €**

Une cession de terrain a été achevée.

L'excédent d'investissement de l'exercice est donc de 9 608,04 €, qui s'ajoute à l'excédent reporté de 41 132,52 €. Le résultat final de clôture est donc en excédent de 50 740,56 €

Le détail des écritures de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		95 412,89		41 132,52		136 545,41
Opérations de l'exercice	26 763,79	32 862,18	11 225,96	20 834,00	37 989,75	53 696,18
Résultats de l'exercice		6 098,39		9 608,04		15 706,43
TOTAUX	26 763,79	128 275,07	11 225,96	61 966,52	37 989,75	190 241,59
Résultats de clôture		101 511,28		50 740,56		152 251,84
<i>Restes à réaliser</i>						
RESULTATS DEFINITIFS		101 511,28		50 740,56		152 251,84

B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

- Les dépenses réalisées en 2024 atteignent **45 571,82 €**

Elles intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes réalisées en 2024 atteignent **45 571,80 €**

Elles intègrent le montant facturé aux communes en 2024 ainsi que l'excédent reporté minime.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice est donc de -0,02 € qui vient en déduction de l'excédent reporté de 1,23 €. Le résultat final de clôture est donc de -1,21 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1,23				1,23
Opérations de l'exercice	45 571,82	45 571,80			45 571,82	45 571,80
Résultats de l'exercice		-0,02				-0,02
TOTAUX	45 571,82	45 573,03			45 571,82	45 573,03
Résultats de clôture		1,21				1,21
<i>Restes à réaliser</i>						
RESULTATS DEFINITIFS		1,21				1,21